

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 novembre 2004  
(convocation du 5 novembre 2004)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Novembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude  
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique  
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien  
Mme. DESSERTINE Laurence à M. BANNEL Jean-Didier (à partir de 09h45)  
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques  
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. DOUGADOS Daniel  
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. PONS Henri  
Mme. FAYET Véronique à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre  
M. FLORIAN Nicolas à M. FAYET Guy

M. FREYGEFOND Ludovic à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick  
M. MARTIN Hugues à M. BOCCHIO Claude (à partir de 09 H 45)  
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. REBIERE André  
M. PUJOL Patrick à M. BRON Jean-Charles  
M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick  
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard  
Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 11 h 45)

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Gestion et suivi de projet (GSP) - Marché n°03288U -  
Acquisition et mise en œuvre d'un système d'information informatisé de  
gestion et suivi de projet - Avenant n°1 - Autorisation**

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2003/0566 du 19 septembre 2003, le Conseil de Communauté a confirmé la décision de faire le projet Gestion et Suivi de Projet (GSP) et autorisé la signature du marché n°03288U avec la société Artémis International pour un montant de 1 543 127,80 € HT décomposé de la manière suivante :

- Tranche ferme : 1 231 512,30 € HT décomposée en 4 lots :

- Lot 1 : Fourniture du progiciel, paramétrage, développements spécifiques et migration des données (604 947,80 € HT)
- Lot 2 : Interfaces (136 959,10 € HT)
- Lot 3 : Formation des formateurs, prise en main et documentation (131 059,40 € HT)
- Lot 4 : Maintenance applicative (358 546 € HT)

- Cinq tranches conditionnelles (311 615,50 € HT) :

- Interface avec le système de gestion des ressources humaines (38 710 € HT)
- Interface avec le système de gestion des délibérations (52 258,50 € HT)
- Interface avec système de gestion graphique des études (36 774,50 € HT)
- Interface avec le système de gestion de la programmation et de la planification financières (91 936,25 € HT)
- Interface avec le système de gestion de l'exécution des marchés (91 936,25 € HT)

L'avenant proposé a pour objet :

- de contractualiser sur les prestations complémentaires devant permettre de répondre aux besoins d'adaptation du produit exprimés par les utilisateurs lors des tests de vérification d'aptitude,
- de retirer des prestations prévues à la tranche ferme, lot 1, la fourniture des 35 licences MS Project (- 15 750 € HT)
- de modifier le montant du marché pour prendre en compte les prestations complémentaires demandées par les utilisateurs (+ 92 705,40 € HT)
- de contractualiser sur de nouveaux délais du fait de la réalisation de prestations complémentaires et du passage de la version 4 du progiciel, initialement prévue, à sa version 5.0.2 qui permet de résoudre des problèmes décelés lors des tests de

vérification d'aptitude, apporte des facilités d'utilisation mais entraîne également un travail complémentaire obligeant à décaler les jalons contractuels prévus.

## **1) Modification du contenu des prestations**

### **a. Licences MS Project**

Il est proposé de retirer de la prestation relative au lot 1 de la tranche ferme, la fourniture des 35 licences MS Project (progiciel de planification détaillée faisant partie de la solution GSP, objet du marché) initialement prévue (pour un montant de 15 750 € HT au lot 1 tranche ferme) en complément de celles déjà possédées par la Cub.

En effet, aujourd'hui, pour des raisons d'unicité de conditions d'achat et de maintenance, il est devenu plus intéressant pour la Cub d'acheter directement ces 35 licences MS Project, par le biais du contrat signé avec Microsoft et portant sur l'acquisition et la maintenance du progiciel MSProject.

### **b. Prestations complémentaires**

Les tests de vérification d'aptitude menés en juin/juillet 2004 ont fait apparaître à la fois des anomalies qui seront corrigées dans le cadre normal du contrat mais également des besoins d'évolution ou de compléments quant aux paramétrages et développements déjà réalisés.

Afin de répondre au mieux à ces deux points, la société Artemis International a proposé de passer de la version 4 de son produit Artemis 7, prévue dans son offre, à la version 5.0.2 de celui-ci.

Le changement de version n'intervient en principe qu'à partir de la période de garantie ou de maintenance. Cela implique une adaptation du paramétrage et des développements spécifiques déjà réalisés.

Les prestations complémentaires visent donc d'abord à apporter des réponses aux besoins d'évolutions émis par les utilisateurs mais aussi à tenir compte du changement de version : elles sont définies de manière détaillée dans l'annexe 1 du projet d'avenant. Elles portent en particulier sur de nouvelles alertes vers l'utilisateur lorsque certaines actions sont réalisées sur le planning, sur une amélioration de l'intégration entre les deux parties de la solution (Artemis 7/MS Project)...

Elles visent également à faire profiter la Cub des apports de la version 5 du progiciel Artemis 7 (caractéristiques sur les tâches, possibilité d'utiliser un objet « planning » sur le niveau « Investissement » de l'outil, autres facilités d'utilisation...).

La vérification d'aptitude (vérification de l'aptitude du progiciel livré à remplir les fonctions prévues) se fera donc ensuite sur l'ensemble du progiciel livré et pas seulement sur ces prestations complémentaires, les clauses du CCAP continuant à s'appliquer.

## **2) Montant du marché**

Pour prendre en compte ces éléments, il est proposé, par le biais de cet avenant de modifier le montant du marché de la manière suivante :

- réduction du montant du marché de 15 750 € HT due au retrait des licences MSProject.
- prise en compte des prestations complémentaires pour un montant de 92 705,40 € HT répartis à hauteur de :
  - o 90 404,90 pour le lot 1 de la tranche ferme (nouveau montant du lot 1 : 679 602,70 € HT)
  - o 2 300,50 € HT pour le lot 2 de la tranche ferme (nouveau montant du lot 2 : 139 259,60 € HT)

Le montant de la modification est donc de + 76 955,40 € HT soit + 4,98 % du montant total du marché, portant ainsi le nouveau montant du marché à 1 620 083,20 € HT.

Ces dépenses devront être prises en charge sur le budget principal des exercices 2004 à 2005 suivant la répartition suivante : Chapitre 20 ; article 205 ; fonction 0200 ; CRB R310 ; programme GAC00 ; segment 5AG2.5 ; nomenclature 67.04 , 67.05

### **3) Délais**

La période de recette (tests de vérification d'aptitude) a mis en évidence pour la Cub l'impossibilité de prononcer la vérification d'aptitude dans les délais prévus (Octobre 2004 : vérification d'aptitude et début du déploiement de l'outil informatique, Mars 2005 : vérification de service régulier, admission puis début de la période de garantie) pour les raisons développées ci-dessus (besoin de prestations complémentaires).

La réalisation de ces prestations et la montée de version en dehors de la période normale de maintenance rendent nécessaires un décalage des jalons contractuels prévus.

En effet, une nouvelle étape de réalisation est à mener jusqu'à mi-décembre pour ces prestations complémentaires. La nouvelle livraison de l'ensemble aura lieu le 17/12/04 au plus tard. Les autres délais fixés au CCAP et découlant de la date de livraison (mise en ordre de marche, de vérification d'aptitude...) s'appliqueront ensuite.

L'objet de l'avenant proposé est donc également de contractualiser sur les nouveaux délais selon les dates indiquées dans l'annexe 2 de l'avenant et en conséquence, de fixer un nouvel échéancier de paiement des acomptes.

Pour information, la fin du projet GSP, prévue en mars 2005 (fonctionnement stabilisé de la gestion et suivi de projet) s'en trouve donc décalée d'autant (octobre 2005).

En raison du montant de ce projet d'avenant, l'avis préalable de la commission d'appel d'offres a été sollicité en application de l'article 49-1 de la loi 93-122 modifiée le 08 février 1995.

Réunie le 03 novembre 2004, elle a émis un avis favorable.

Conformément aux dispositions des articles L21.21.12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier relatif à la passation de cet avenant est mis à la disposition des élus communautaires à l'hôtel de la Communauté Urbaine, au 13<sup>ème</sup> étage.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- entériner le projet d'avenant
- autoriser Monsieur le Président :
  - o à signer l'avenant n°1 au marché n°03288U avec la société Artemis International
  - o à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 novembre 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
25 NOVEMBRE 2004

M. MICHEL MERCIER

